



## Fonds de garantie Lignes de Crédit Confirmé

### Entreprises éligibles et projets accompagnés

- Ce fonds a pour vocation de garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmé, destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises.
- Cette garantie s'adresse à des entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles.
- Ce fonds s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaires indépendantes (ETI) quelle que soit leur date de création.

### Concours garantis

- Lignes de crédit à court terme obligatoirement confirmé sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum. La garantie n'est pas renouvelable. Les engagements par signature ne sont pas éligibles.

Sauf pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans, la franchise pour la mise en jeu de la garantie est de 4 mois.

### Plafond de risques maximum (encours toutes banques confondues)

- Pour les TPE et PME : 1,5 millions d'Euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).
- Pour les ETI : 15 millions d'Euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

### Quotité et Commission

Taille d'entreprises	TPE/PME		ETI	
	60% *	90%	60%	90%
Quotité garantie Maximum				
Commission**	1%	de 1,50% à 6,61% selon la notation FIBEN de l'entreprise (2)	de 1% à 4,99% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)	de 1,50% à 7,49% selon la notation FIBEN de l'entreprise (1)

\* le taux est de 50% si la ligne est d'une durée inférieure à 18 mois

\*\* sur le montant de la ligne accordée par application du taux annuel indiqué.

Lorsque la quotité est réduite par rapport au taux nominal, la commission est réduite à due proportion.

Pour une quotité de 90% :

FIBEN	3++ à 4+	4	5+ à 5	6	8 à 9
(1) Taux de commission indicatif	1,50%	1,53%	2,90%	4,82%	7,49%
FIBEN	3++ à 4	5+ à 5	6	8 à 9	
(2) Taux de commission indicatif	1,50%	2,56%	4,25%	6,61%	